



Flash cultures n°22 - Mardi 22 juillet 2022

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



DES CHRYSOMÈLES À LA PELLE !

Nos voisins du Sud (Rhône-Alpes) et du Nord (Alsace) nous avaient prévenus il y a quelques semaines : « Piégeages de chrysomèles en grande quantité et plus précoces ». Le Jura n'échappe pas à la tendance. Pas de risque particulier semble-t-il pour cette année. Mais quelle est l'ampleur réelle

du phénomène ? Nous ne disposons que de 5 pièges donc seulement de 5 parcelles suivies pour toute la plaine le Jura, et uniquement dans des parcelles à risques, c'est-à-dire où le maïs est cultivé tous les ans depuis plusieurs années. Faut-il se préoccuper dès l'année prochaine de ce ravageur ? C'est-à-dire bannir les « maïs sur maïs » ?

MAÏS

* Stade :

Floraison mâle et femelle engagées sur presque toutes les parcelles, et depuis 2 semaines pour les plus précoces, pour des semis de la mi-avril à début mai.

* Chrysomèle :

Tableau 1 : Relevé des captures de chrysomèles à l'aide d'un piège à phéromones

Période Lieu	2019	2020	2021	2022	
	juillet - août	juillet - août	juillet - août	28 juin - 4 juillet	5 - 11 juillet
Augea	1				
Arlay	1	32	70		
Gevry	1	0	4	12	34
Rocheport-sur-Nenon		15	2	5	8
Vincelles		5	43	39	50
Bois de Gand			29		
Saint-Lothain			17		
Lombard				34	297
Brainans				31	79
TOTAL	3	52	165	121	468

Dans sa messagerie du 1^{er} juillet, Arvalis s'inquiète de l'importance des vols de chrysomèle en Alsace et en Rhône-Alpes. Voir note ci-jointe. Même si le nombre de captures est bien inférieur dans notre département, le constat est le même : un vol plus précoce d'environ 3 semaines et des captures déjà très importantes en deux semaines. En une semaine, nous avons capturé plus du double de chrysomèles que pour les 3 années précédentes.

Avant d'évaluer le risque pour le maïs dans le Jura, quelques informations complémentaires sur le réseau et le piègeage.

Tous les pièges ont été installés dans des parcelles à risque, c'est-à-dire des parcelles en monoculture de maïs depuis plus de 4 ans et parfois plus de 20 ans comme à Rocheport-sur-Nenon et Gevry. Ces parcelles sont aussi à proximité de zones où il y a du « passage » supposé comme aire d'autoroute, aéroport, etc. Mais l'année dernière à Saint-Lothain, des chrysomèles ont été piégées dans une parcelle où il n'y avait pas de précédent maïs. Ce qui inquiète, puisque la solution la plus efficace préconisée pour une lutte contre la chrysomèle est justement de rompre la succession de culture de maïs pendant un an ou plus. Si la parcelle se trouve à proximité d'une ou plusieurs parcelles avec présence de chrysomèle depuis un an ou plus, il peut y avoir un transfert. En effet, la chrysomèle se déplace et recherche en priorité les parcelles en fleurs. Pour le cas de Saint-Lothain en 2021, une parcelle en « monoculture » de maïs était à proximité.



Photo 1 : Chrysomèle sur piège à phéromones



Photo 2 : Plusieurs centaines de chrysomèles sur le piège à phéromones de Lombard

Le piégeage se fait de deux manières. Dans un premier temps, à l'aide de phéromones qui attirent les chrysomèles dans un rayon de 20 à 30 mètres sur une plaque engluée translucide. Ce piège sert à détecter et non à quantifier la présence de chrysomèle dans la parcelle. Il n'est donc plus adapté lorsqu'il y a beaucoup de chrysomèles dans la parcelle. Dans ce cas, on installe un piège chromatique qui permet de quantifier le nombre de chrysomèles dans un rayon de quelques mètres. On l'appelle aussi piège jaune. C'est une simple plaque engluée de couleur jaune qui attire mâles et femelles. Selon les quantités, il faut parfois relever le piège plusieurs fois par semaine, voire tous les jours (jusqu'à plus de 15 captures/jour dans certain cas). C'est actuellement l'outil de pilotage qui permet d'évaluer le risque de nuisibilité. Dans le Jura, nous utilisons des pièges à phéromones mais ne faudra-t-il pas demain installer aussi des pièges chromatiques ? Ce qui est certain, c'est qu'il va falloir accroître le réseau de parcelles suivies pour avoir une meilleure connaissance de la présence de ce ravageur.

En cas de captures faibles, ne pas cultiver de maïs sur cette parcelle l'année suivante. En cas de captures importantes, il faudra arrêter le maïs sur la parcelle pendant 3 à 5 ans.

Si sur un secteur donné, on constate une forte densité de parcelles concernées par la chrysomèle, alors seule une lutte collective (arrêt du maïs pendant une campagne) donnera des résultats. Ce qui amènera un bouleversement du paysage les années prochaines dans les zones de monocultures.

SOJA

L'année est propice au semis de soja en dérobée. Sur la photo 1, un soja semé en direct derrière un colza. Le 8 juillet il était déjà au stade 2 feuilles.



Photo 3 : Soja au stade 2 feuilles au 08/07/22